



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 184 - NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction de l'hôpital marin d'Hendaye

Arrêté N °2012333-0005 - délégation de signature en l'absence du Directeur : Mme Cécile CHALET, Directeur adjoint Mme Catherine KUHN, Responsable de la gestion

et du développement des ressources humaines, M. Grégoire RIGAL, Directeur des travaux et des services techniques. délégation de signature dans le cadre du service de garde administrative : Mme Cécile CHALET, Directeur d'hôpital Mme Catherine KUHN, Attaché d'administration hospitalière Mme Marie- José GUILLEN, Adjoint des cadres hospitaliers

..... 1

Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne

Arrêté N °2012334-0004 - Arrêté de délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la Santé Publique

..... 4

Arrêté N °2012334-0005 - Arrêté de délégation de signature du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest en matière de marchés

..... 12



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012333-0005

**signé par Directeur de l'hôpital marin d'Hendaye
le 28 Novembre 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction de l'hôpital marin d'Hendaye**

délégation de signature en l'absence du
Directeur : Mme Cécile CHALET, Directeur
adjoint Mme Catherine KUHN, Responsable
de la gestion et du développement des
ressources humaines, M. Grégoire RIGAL,
Directeur des travaux et des services
techniques. délégation de signature dans le
cadre du service de garde administrative :
Mme Cécile CHALET, Directeur d'hôpital
Mme Catherine KUHN, Attaché
d'administration hospitalière Mme Marie- José
GUILLEN, Adjoint des cadres hospitaliers

DIRECTION DE L'HOPITAL MARIN D'HENDAYE

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE N°38-201212001

Le Directeur de l'hôpital Marin d'Hendaye, 038 2012 12

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6., R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-072 DG du 09 mai 2011 modifié fixant les matières déléguées par la Directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-073 DG du 09 mai 2011 modifié portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeurial n°ANADDG2012070001 portant nomination, à compter du 15 octobre 2012, de Monsieur Jean-Louis SANTIAGO en qualité de directeur de l'hôpital marin de Hendaye,

ARTICLE 1 :

En l'absence ou empêchement du Directeur de l'Hôpital de Hendaye, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes dans le cadre de l'intérim :

- Madame Cécile CHALET, Directeur adjoint,

en cas d'empêchement de Madame Cécile CHALET, délégation est donnée à :

- Madame Catherine KUHN, Responsable de la gestion et du développement des ressources humaines,

en cas d'empêchement de Madame Catherine KUHN, délégation est donnée à :

- Monsieur Grégoire RIGAL, Directeur des travaux et des services techniques.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du service de garde administrative et aux fins de répondre à la nécessité de présence permanente d'une autorité responsable, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour les actes et décisions y afférent :

- Madame Cécile CHALET, Directeur d'hôpital,
- Madame Catherine KUHN, Attaché d'administration hospitalière,
- Madame Marie-José GUILLEN, Adjoint des cadres hospitaliers.

ARTICLE 3 :

En matière de ressources humaines :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine KUHN, Responsable des ressources humaines pour les décisions courantes (à l'exception des décisions disciplinaires) concernant les

personnels non médicaux de catégorie A, B et C (hors personnels de direction et directeurs de soins), notamment :

- les décisions relatives à la nomination, la mise en stage, la titularisation des personnels,
- les décisions relatives aux changements ou renouvellement de position, congés de présence parentale, de temps partiel ou de temps complet, de temps partiel pour raison thérapeutique, de détachement, de mutation, de disponibilité (sauf disponibilité pour raisons de santé), de démission y compris pour intégrer un autre établissement public de santé,
- les décisions courantes relatives à la gestion des personnels contractuels non médicaux de niveau A ou B ou C à l'exception des décisions de nature disciplinaire.

ARTICLE 4 :

En matière économique et financière :

Délégation de signature est donnée, chacun dans son domaine de compétence à :

- Madame Cécile CHALET, Directeur adjoint chargé des finances, de l'informatique, des achats et de la logistique,
- Monsieur Grégoire RIGAL, Directeur des travaux et des services techniques,
- Madame Marie-France VAYRAC, Chef de service achats logistique,
- Monsieur François BARAX, Responsable du service informatique,
- Madame Véronique ELETTI, Responsable achats,

pour les décisions relatives à :

- l'engagement des dépenses d'exploitation et d'investissement, par la signature des bons de commande et d'ordres de service,
- en matière de travaux : les procès-verbaux de réception, les mémoires,
- en matière d'équipements : les procès-verbaux de mise en service,
- en matière de systèmes d'information: les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service régulier et les admissions définitives,
- les décisions de sorties d'actifs de biens mobiliers,
- en matière de gestion de stocks : les inventaires physiques,
- les décisions de paiement relatives aux domaines de l'informatique et des télécommunications.

ARTICLE 5 :

En matière de patrimoine foncier :

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile DEVREESE, Directeur adjoint chargé des finances, de l'informatique, des achats et de la logistique pour les décisions relatives :

- aux conventions portant occupation du domaine public à des fins non commerciales concernant une surface inférieure à 100 m².

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Hendaye le 28 novembre 2012



Jean-Louis SANTIAGO



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012334-0004

**signé par Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte
Périne
le 29 Novembre 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne**

Arrêté de délégation de signature du Directeur
des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de-
France Ouest pris au titre de l'article R.
6147-10 du Code de la Santé Publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires de Paris Ile-de-France Ouest
(site de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Périne)

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-285 DG portant nomination de M. Jean-Michel PEAN aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Raymond-Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte-Périne,

Vu l'arrêté n° 2010-292 DG portant nomination des directeurs adjoints du groupe hospitalier Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne,

Vu l'arrêté n° 2011266-0042 du 23 septembre 2011 modifiant l'arrêté directeur n° 2011-072 DG du 9 mai 2011 ;

Vu l'arrêté directeur n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne : Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2012070005 du 13 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Didier CAZEJUST en qualité de directeur du site de Raymond Poincaré à compter du 1^{er} juillet 2012,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 16 juillet portant nomination de Madame Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET en qualité de directrice adjointe au directeur des ressources humaines des hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Véronique DESJARDINS, directrice du groupe hospitalier adjointe et Directrice du site Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Anne SCANDELLA, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales, de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 12° à 29° et 31° et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 27° et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 16, § D 2°, § E 1° à 4°, § H 2° de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, 7° et 16° § E 4°, 5° 7° et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Rolande CARPENTIER, directrice-adjointe chargée des usagers et du service social, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (usagers, service social) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § E 1° et 5°, H et I de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Maryse LEMAIRE, directrice-adjointe chargée du plateau médico-technique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (plateau technique) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (qualité, gestion des risques, sécurité générale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé.
- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° à 7°, § D 1°, § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Véronique DESJARDINS, directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Isabelle DUFOUR, directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- M. Didier CAZEJUST, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § B, § G et § H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Hakima AOUCI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;
- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G de

Parrêté DG n° 2011-0072 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Lucienne CORREIA, adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et cedi uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 28 et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et cedi uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 27, 28 et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Monsieur Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 27 et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 7°, 8°, 9°, 10°, 13°, 14°, 15°, 16°, § E 3°, § H 2° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- Mme Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 13°, 14°, § E 3°, § H 2° de l'arrêté de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 13°, 14°, § E 3°, § H 2° de l'arrêté de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, 7° et 16°, § E 4°, 5°, 7° et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, 7° et 16°, § E 4°, 5°, 7° et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- M. Alain JORITE, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, et 16° de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Catherine BELLIOU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, et 16° de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § D 1° de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne SCANDELLA, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales, de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CARRE, attaché d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 12° à 29° et 31° et § H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Isabelle DUFOUR, directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Christiane MONTANELLI, délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Véronique DESJARDINS, directrice du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Anne SCANDELLA, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Véronique DESJARDINS a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Ambroise Paré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de M. Didier CAZEJUST, Directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier CAZEJUST a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Raymond Poincaré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Hakima AOUCI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, Directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVARGER, Ingénieur
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil EL HAOUARI, Ingénieur
- Mourad GHOMARI, Ingénieur,
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Anne LESTIENNE, directrice adjointe
- Jérémy LECLERT, Ingénieur,
- Laure THAREL, directeur adjoint,
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieur hospitalier,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,
- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Maryse LEMAIRE, directrice adjointe,
- Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière,
- Léopoldine ROBITAILLE, Directeur exerçant hors du GH
- Valérie-Anne BOURNAZEL, attachée d'administration hospitalière,
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH
- Isabelle DUFOUR, directrice du site de SPR
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,
- Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exerçant hors du GH,
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants et de leurs décisions de poursuivre sauf si cette délégation leur a été donnée dans l'arrêté spécifique en matière de marchés à :

- Mme Rolande CARPENTIER
- Monsieur Didier CAZEJUST
- Madame DUFOUR
- Mme Maryse LEMAIRE
- Mme Anne LESTIENNE
- Mme Christiane MONTANELLI
- Mme Séverine SAUNIER
- Mme Anne SCANDELLA
- Mme Laure THAREL

ARTICLE 8 :

L'arrêté n° 2012227-0005 du 14 août 2012 portant délégation de signature du directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 9 : Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 29 novembre 2012

Jean-Michel PÉAN





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012334-0005

**signé par Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte
Périne
le 29 Novembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
des Hôpitaux Universitaires Paris 6le- de-
France Ouest en matière de marchés

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(sites Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,
Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Véronique DESJARDINS, adjointe au directeur du groupe hospitalier, directrice du site Ambroise Paré,
- Madame Isabelle DUFOUR, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Monsieur Didier CAZEJUST, directeur du site de Raymond Poincaré,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, des ordres de services, des bons de commande, des avenants et des décisions de poursuivre.

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Mourad GHOMARI, ingénieur, directeur des équipements,
- Monsieur Jérémy LECLERT, ingénieur, adjoint au directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance
- Monsieur Gaetan STAHL, ingénieur, directeur des travaux et de la maintenance,

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Madame Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière, directrice du site de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier (exclusivement pour le site de Berck et les travaux urgents et imprévus TUI).
- Madame Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieur de santé (exclusivement pour le site de Berck).
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés,

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et 1-F (pour les besoins de l'hôpital Maritime de Berck) de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2012227-0025 du 14 août 2012 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 29 novembre 2012
Jean-Michel PÉAN